



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.076

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**22 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

**7 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

**6 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## APPROBATION DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants relatifs à l'adoption ;

VU l'instruction M14 du budget de la Commune ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires porté par la délibération DCM 2023.038 du 9 février 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 mars 2023 ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, informe que le budget de la Commune et ses trois budgets annexes ont été préparés en commun lors de séances de travail entre la Direction générale des services, la Direction des affaires financières et les services.

*Un support synthétique sera projeté et présenté en séance autour de ce budget primitif 2023.*

Au préalable de l'approbation des différents budgets primitifs 2023, les membres du conseil municipal ont pris connaissance par projection murale de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2022 telles que prévu à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT.

Les budgets suivants sont annexés à la présente délibération :

- Budget Principal
- Budget Bâtiments commerciaux
- Budget Réserves foncières
- Budget Gendarmerie

Ils traduisent une continuité d'actions portées par la Ville, et intègrent les projets initiés précédemment, qui vont voir leurs réalisations s'achever, se poursuivre ou démarrer.

Peuvent principalement être cités en ce qui concerne l'investissement 2023 :

- Les travaux au Centre Multi-Activité, Aquazic
- La construction du nouvel équipement sportif
- La réhabilitation de l'école Ferry
- La Place entrée de ville entre l'avenue du Président François Mitterrand et l'avenue de l'Europe
- La construction d'un nouveau restaurant scolaire (site Prévert)
- Le Programme annuel de voirie
- L'entretien des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix et 4 abstentions (Serge LE PALAIRE, Eric GOSSET par pouvoir, Rozenn PIEL et Sophie CARADEC) :

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2023, dans sa globalité, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ